

Fonds de recherche du Québec - Santé (FRQS)

La présente fiche fait partie d'un jeu de huit fiches d'information sur *Les Organismes subventionnaires de la recherche*, produites par l'Association pour la recherche au collégial. Elle présente le Fonds de recherche du Québec – Santé, un organisme qui soutient la recherche à l'échelle québécoise, dans les secteurs de la santé, et le situe dans la configuration d'ensemble des organismes qui appuient, à l'échelle québécoise comme canadienne, autant la recherche publique dans les secteurs de la santé, des sciences naturelles et du génie, des sciences sociales, humaines, des arts et des lettres que l'acquisition ou l'entretien des infrastructures nécessaires à sa conduite.

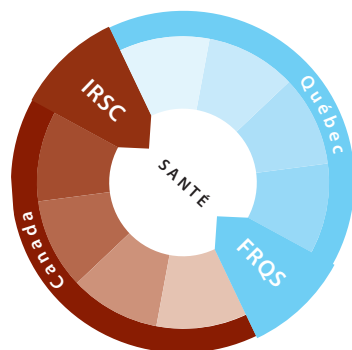
L'ARC?

L'Association pour la recherche au collégial est d'abord et avant tout un lieu de rencontres et d'échanges sur la recherche collégiale. Comme association, elle travaille au développement de la recherche dans les collèges, entre autres par la prise de position sur les questions relatives à ce dossier, la tenue de colloques ou d'activités, la mise sur pied de mesures de soutien à la recherche, l'attribution de prix et la réalisation de métarecherches.

Des questions?
Communiquez
avec nous!

514 843-8491
arc@cvm.qc.ca

www.cvm.qc.ca/arc



Fonds de recherche du Québec - Santé (FRQS)

Le FRQS est un organisme subventionnaire à but non lucratif. Relevant du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, il met en œuvre les stratégies gouvernementales en matière de recherche en santé humaine.

www.frqs.gouv.qc.ca
Bulletin *FRQS Actualités*

Le magazine *Recherche en santé* offre aux membres de la communauté scientifique et aux différents intervenants du secteur de la santé des informations sur les groupes, centres et réseaux financés par le FRQS, sur le développement de la recherche en santé au Québec, ainsi que des nouvelles du Fonds.

Mandat

Le mandat du FRQS est de soutenir la recherche sur la biologie humaine et ses dysfonctions en finançant des études portant sur l'incidence, les causes, les mécanismes et le traitement des maladies, dans une perspective d'amélioration de la santé des individus et de la population et du développement économique du Québec.

Afin d'assurer aux chercheuses et chercheurs l'accès à une infrastructure humaine et technologique adéquate et suffisante pour maintenir leur compétitivité, le FRQS choisit de soutenir principalement les activités de recherche menées par trois types de regroupements:

- 18 **centres** de recherche situés pour la plupart dans des établissements de santé à vocation universitaire;
- 9 **groupes** de recherche en milieu universitaire;
- 18 **réseaux** reliant de manière virtuelle des équipes de recherche intéressées par les mêmes enjeux de santé et provenant de différents milieux : des centres ou groupes du FRQS, des centres locaux de services communautaires (CLSC), des régies régionales ou des entreprises du secteur privé.

Le FRQS peut occasionnellement financer des projets indépendants dans le cadre de partenariats spécifiques avec un ministère ou un organisme privé, par exemple.

Types de projets admissibles

Le FRQS finance des projets qui s'inscrivent dans l'un ou l'autre des champs d'application suivants:

- Recherche fondamentale
- Recherche clinique
- Recherche épidémiologique
- Recherche en santé publique
- Recherche sur les services de santé.

Domaines de recherche

Pour répondre à son mandat, le FRQS finance les projets s'inscrivant dans l'un ou l'autre de 12 [domaines spécifiques](#) à la recherche en santé:

- Appareil locomoteur et arthrite
- Cancer
- Génétique humaine
- Maladies infectieuses et immunitaires
- Neurosciences, santé mentale et toxicomanies
- Nutrition et métabolisme
- Santé circulatoire et respiratoire
- Santé de la mère, des enfants et des adolescents
- Santé des populations
- Santé différentielle des sexes
- Services de santé
- Vieillesse

Participation à une demande de subvention

Demandeur

Le demandeur, c'est-à-dire la personne signataire et responsable de la demande de subvention, doit correspondre à la définition de chercheur, tel que décrite par les [règles générales communes aux trois Fonds de recherche](#).

Fonctions des participantes et participants dans le cadre d'un regroupement de recherche

Les personnes participant à une recherche menée par un des trois types de regroupements financés par le FRQS peuvent occuper la fonction de *membre régulier* ou celle de *collaborateur*. Le *membre régulier* est responsable ou coresponsable de la direction scientifique d'un projet de recherche ou de la programmation scientifique d'un regroupement de recherche. Il doit correspondre à la définition de chercheur, tel que décrite par les [règles générales communes aux trois Fonds de recherche du Québec](#). Dans une équipe, le demandeur est reconnu comme chercheur principal, et les autres membres réguliers de l'équipe, comme cochercheurs. Le *collaborateur* contribue de façon ponctuelle ou occasionnelle aux activités de recherche nécessaires à la réalisation du projet ou de la programmation scientifique du regroupement

de recherche. Alors que le curriculum vitae constitue un outil important dans l'évaluation de la contribution d'un membre régulier, l'évaluation de celle d'un collaborateur repose plutôt sur la description de la nature et de la qualité de cette collaboration, telle que décrite par le demandeur dans la demande de subvention. Aussi, contrairement au membre régulier, le collaborateur n'a pas accès aux fonds de la subvention.

Conditions d'admissibilité des participantes et participants à une demande de subvention

Chaque programme de subvention du FRQS prévoit des règles spécifiques qui précisent les conditions d'admissibilité des chercheuses et chercheurs pour occuper les fonctions de chercheur principal, de cochercheur ou de collaborateur. Une affiliation à un établissement d'enseignement universitaire est une condition d'admissibilité pour les fonctions de chercheur et de cochercheur dans tous les programmes du FRQS. Dans le cadre de certains programmes de subvention, une personne affiliée à un établissement d'enseignement collégial peut occuper la fonction de collaborateur.

Gestion des subventions

Établissement

En accord avec les [règles générales communes aux trois Fonds de recherche du Québec](#), le chercheur principal doit confier la gestion de ses subventions à un organisme public, généralement à son établissement de rattachement. Ces organismes, habituellement les universités et leurs établissements affiliés, sont considérés comme fiduciaires et doivent gérer les subventions comme des biens appartenant à autrui. Dans le cadre du Programme d'appui à la recherche pour les enseignants-chercheurs de collège, le collège a le mandat d'agir comme fiduciaire.

Dépenses admissibles et non admissibles

En accord avec les [règles générales communes aux trois Fonds de recherche](#), les subventions du FRQS financent majoritairement les coûts directs de la recherche : elles couvrent les dépenses rattachées spécifiquement à la réalisation de travaux de recherche. Ainsi, les dépenses liées à la rémunération des chercheuses et chercheurs ou à la libération d'une charge d'enseignement ou de toute activité professionnelle pour la réalisation d'activités de recherche ne sont pas admissibles. L'établissement qui emploie la participante ou le participant à la recherche doit assumer les coûts liés à sa rémunération.

Programmes réguliers de subvention du FRQS

Dans le cadre des programmes du FRQS, deux possibilités sont offertes aux chercheuses et chercheurs de collèges. Tout d'abord, ils peuvent participer à un projet de recherche mis sur pied par un réseau thématique, puisque ces réseaux permettent une certaine ouverture aux collaborations

extérieures aux réseaux universitaires, contrairement aux centres et aux groupes de recherche. Ils peuvent également participer à la réalisation d'un projet de partenariat spécifique financé par le Fonds.

Il est possible de consulter le [répertoire des programmes de bourses et de subventions 2015-2016](#).

Programme de subvention réservé aux collègues

Le FRQS a mis sur pied le [Programme d'appui à la recherche pour les enseignants-chercheurs de collège](#), lequel comporte des conditions d'admissibilité spécifiques.

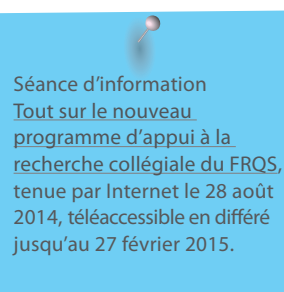
Présentation d'une demande

Les demandes de subvention doivent respecter les [règles de présentation d'une demande](#), telles que définies par les règles générales communes aux trois Fonds de recherche du Québec, ainsi que les conditions de présentation spécifiques au programme de subvention choisi. Pour accéder aux formulaires et remplir une demande de subvention, les chercheuses et chercheurs doivent ouvrir un compte électronique sur le [site Internet](#) du FRQS.

Autres sources de financement

D'autres sources de financement sont également disponibles pour les chercheuses et chercheurs qui travaillent dans le domaine de la santé.

Il est possible de consulter la [liste des organismes subventionnaires reconnus par le FRQS](#).



Recherche et rédaction : **Lynn Lapostolle**,
Émilie Lemire Auclair et **Hélène Tardif**
Révision du contenu : **Claude Lazure** et
Michelle Dubuc, pour le FRQS
Révision linguistique : **Le crayon rouge enr.**
Infographie : **Guylaine Hardy Design**
Collaboration à l'édition : **Sylvie Charbonneau**
Téléaccessible : <http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/OSR-FRQS.pdf>
© Association pour la recherche au collégial, 2014
English version also available